

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2015 11 01

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015

Présents : 28

Date de l'affichage : 23 octobre 2015

Votants : 29

**OBJET : Création de la commission locale d'évaluation des transferts (CLET).**

**Etaient présents :**

**J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)**

**M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)**

**E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)**

**N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)**

**Absents excusés : C. CAMELIN (procuration à M. Buf).**

**Secrétaires de séance : Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)**

Monsieur le Président expose que, dans le cadre d'un EPCI à FPU (fiscalité professionnelle unique), le Conseil de Communauté à la majorité des 2/3 doit mettre en place la Commission Locale d'Évaluation des Transferts (CLET) de charges et de recettes et en déterminer la composition.

La commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges et des recettes des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation (AC) pour chaque commune (soit AC positive revenant à la commune, soit AC négative due par la commune).

Chaque commune membre doit y disposer d'au moins un représentant. Ensuite, chaque conseil municipal procède, parmi ses membres, à la désignation des représentants au sein de la CLET (les membres de la CLET peuvent, ainsi, ne pas être délégués communautaires).

La CLET peut faire appel à des experts pour l'exercice de sa mission. Le Président et le DGS de l'EPCI sont experts permanents auprès de la CLET.

La CLET rend ses conclusions avant la fin de l'année d'adoption de la FPU par l'EPCI, puis lors de chaque transfert de charges et de recettes ultérieur et les fait adopter par les conseils municipaux à la majorité qualifiée requises.

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C IV ;

Vu la délibération n° 2005 12 03 du conseil communautaire du 09 décembre 2005, décidant d'opter pour le régime de la fiscalité professionnelle unique à effet du 1er janvier 2006 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-01-STR-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2015  
Date de réception préfecture : 12/11/2015

Considérant que, dans le cadre d'un EPCI à la fiscalité professionnelle unique, une commission locale d'évaluation des transferts doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres ;

Considérant que ladite commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres et que chaque conseil municipal y dispose d'au moins un représentant ;

Vu l'avis unanime du Bureau en date du 19 octobre 2015 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer une commission locale d'évaluation des transferts (CLET) ;
- **FIXE** sa composition ainsi qu'il suit : deux membres titulaires par communes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Unanimité.**

Affichage le : 09 novembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 06 novembre 2015

Le Président

  
Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-01-STR-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2015  
Date de réception préfecture : 12/11/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 11 02

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015  
Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET : MEEF : Mise en place de conventions avec les partenaires de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** C. CAMELIN (procuration à M. Buf)

**Secrétaires de séance :** Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)

Considérant la présentation par Madame Cruaud, Vice-présidente en charge de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation, des conventions de partenariat entre la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation du Pays de Blain, d'une part et des différents partenaires, d'autre part, à savoir :

- **Le CIFOR Accompagnement** pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre de la prestation Activ'Emploi de Pôle Emploi. Cette prestation a pour objet un appui personnalisé des demandeurs d'emploi autonomes ayant besoin d'outils et d'une méthodologie dans leur recherche d'emploi. D'une durée de 4 mois elle vise le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi dans le mois qui suit la fin de la prestation (15 septembre 2015 au 30 décembre 2015) ;
- **Le CIFOR Ouest** dans le cadre du programme de Formation « Acquisition et développement des compétences clés » de la Région des Pays de la Loire, qui concerne des formations de remise à niveau et d'acquisition des savoirs de base pour un public élargi de demandeurs d'emploi, de bénéficiaires du RSA, de salariés et de lycéens en risque de rupture scolaire, de niveau IV maximum et qui souhaitent concrétiser un projet d'évolution professionnelle et/ou personnelle (15 septembre 2015 au 31 décembre 2015) ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-02-EF-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

- **Le CFP Presqu'île** dans le cadre de la prestation « Activ'Projet », financée par Pôle emploi. Cette prestation, d'une durée de 8 semaines, comprend des animations collectives et des entretiens individuels et a pour objet l'accompagnement de tout demandeur d'emploi avec un objectif « pédagogique » (progresser dans l'acquisition des compétences à s'orienter) et un objectif « opérationnel » (élaborer ou confirmer un ou plusieurs projets professionnels) (1<sup>er</sup> août 2015 au 30 juin 2018) ;
- **Le Pôle emploi de Blain** pour sa mission de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi en vue de leur réinsertion professionnelle et également pour sa mission d'accompagnement des entreprises particulièrement pour les TPE et PME du territoire dans leurs projets de recrutement (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016) ;

**CONSIDERANT** l'avis unanime de la commission EEF du 08/09/2015 et du 12/10/2015 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- VALIDE les conventions passées entre le Pays de Blain et les partenaires cités ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions.

**Unanimité.**

Affichage le : 16 novembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 16 novembre 2015

Le Président

  
Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-02-EF-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 11 03

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015  
Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET : PIG Précarité Energétique et maintien à domicile : Aide forfaitaire de 500 € pour les travaux d'économie d'énergie.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** C. CAMELIN (procuration à M. Buf)

**Secrétaires de séance :** Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)

VU la délibération 2014 09 01, en date du 21 janvier 2014, rendant exécutoire le Programme Local de l'Habitat de la collectivité ;

VU la délibération 2015 05 01, en date du 06 mai 2015, fixant l'engagement de la collectivité dans un Programme d'Intérêt Général intégrant un volet maintien à domicile ;

VU l'avis de la CLAH en application de l'article R.321-10 du code de la construction et de l'habitation en date du 08 octobre 2015 ;

**CONSIDERANT** la présentation de Monsieur Marcel VERGER en Conseil Communautaire ;

**CONSIDERANT** le tableau d'objectif prévisionnel suivant :

	2015	2016	2017	Total
Nombre d'opérations	16	45	50	111
<i>Propriétaires occupants très modeste prioritaires</i>	8	25	30	63
<i>Propriétaires bailleurs</i>	1	5	5	11
<i>Maintien à domicile</i>	7	15	15	37

**CONSIDERANT** l'avis unanime de la commission SAT le 14 octobre 2015 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-03-URB-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2015  
Date de réception préfecture : 12/11/2015

**CONSIDERANT**, l'évolution du reste à charge pour le Pays de Blain passant de 60 828 € à 65 975 € suite à l'attribution de cette aide forfaitaire sur l'ensemble de la démarche ;

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE**, d'octroyer pour 30 opérations prévisionnelles des propriétaires occupants (ménages très modestes prioritaires) réalisant des travaux d'économie d'énergie une aide forfaitaire de 500 €, soit un montant total de 15 000 € selon la répartition suivante :

Année 2015	5 opérations	2 500 €
Année 2016	10 opérations	5 000 €
Année 2017	15 opérations	7 500 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à attribuer les subventions individuelles aux propriétaires répondant aux conditions définies ci-dessus, et dans la limite globale de 15 000 €.

**Unanimité.**

Affichage le : 09 novembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 06 novembre 2015

Le Président

Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-03-URB-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2015  
Date de réception préfecture : 12/11/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 11 04

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015  
Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET : Parc d'activités de la Noë Grée (Le Gâvre) : Constitution du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** C. CAMELIN (procuration à M. Buf)

**Secrétaires de séance :** Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)

**Vu les délibérations :**

- N° 2009 03 22 en date du 31 mars 2009 créant la zone d'activités de la Noë Grée à Le Gâvre ;
- N° 2014 06 13 en date du 18 juin 2014 autorisant le président à acheter les parcelles concernées ;
- N°2015 03 23 validant des études préliminaires et le lancement de l'AVP du Parc d'activités ;

**Vu l'arrêté préfectoral du 2 Juillet 2015 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine ;**

**Considérant** l'article 1 du règlement du SAGE Vilaine soumettant la destruction de zones humides à la réalisation de projets présentant un intérêt public avéré : projets ayant fait l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet ;

**Considérant** le plan du projet présenté, nécessitant l'artificialisation de 0,6 hectares de sol présentant des caractéristiques de zone humide et évitant d'impacter 2,4 hectares de sol présentant les mêmes caractéristiques ;

**Considérant** que le projet proposé permet de maintenir une continuité urbanistique et que l'artificialisation des sols est compensée en intégralité sur site par la création des bassins de rétention et par la requalification de 6900m<sup>2</sup> de zone humide ;

**Considérant** la dureté foncière sur les parcelles concernées par les tranches 2 et 3 du projet d'aménagement, notamment pour les parcelles ZK 15 (14 740m<sup>2</sup>), ZK 28 (1 050m<sup>2</sup>) et ZK 29 (7 810m<sup>2</sup>) ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-04-ECO-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Périmètre du dossier de DUP :

La proposition de périmètre de la DUP recouvre l'ensemble du périmètre opérationnel du projet, soit les parcelles ZK 13, ZK 14, ZK15, ZK 28, ZK 29, ZK30. Etant précisé que :

- La ZK 31 fera l'objet d'une requalification afin de compenser l'artificialisation des sols humides des parcelles ZK 13 et ZK 14.
- La ZK 32 est sortie du périmètre opérationnel du projet, du fait du caractère humide de son sol.



**Considérant** l'avis unanime de la commission Economie Emploi Formation, en date du 08/09/2015 et 12/10/2015 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire décide de :

- autoriser Monsieur le Président à lancer les études et prestations indispensables au lancement de la procédure de DUP afin de mener à bien le Parc d'Activités de la Noë Grée.

**Unanimité.**

Affichage le : 16 novembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 16 novembre 2015

Le Président

Gérard DRENG

Le sceau est circulaire avec le texte 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' à l'extérieur et 'RÉGION DE BLAIN (L-A)' à l'intérieur, accompagné d'une étoile.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-04-ECO-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 11 05

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015  
Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET : Recrutement d'un agent contractuel – Chargé des contrats de territoire.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** C. CAMELIN (procuration à M. Buf)

**Secrétaires de séance :** Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)

**Considérant** la présentation de Mme CRUAUD, vice-président du Pays de Blain, expliquant que par délibération n°2012 12 10 du 04 décembre 2010, le conseil communautaire créait un poste de chargé de missions "Contrats de territoire et développement économique" pour trois ans dans le cadre du suivi des contrats de territoire et de l'aménagement des zones de proximité. Le contrat arrivant à échéance, il est proposé de renouveler le poste au regard de la nécessité de poursuivre la gestion des contrats de territoire, de l'aménagement des zones de proximité et la nécessité de rechercher des financements sur les projets de l'Établissement.

Il est donc proposé de renouveler un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour trois ans, conformément à l'article 3-3-2°, au regard de la mission de chargé d'études, non pérenne et des besoins spécifiques de la collectivité en matière de recherche de financement.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel compte tenu de la nature de la mission définie : Chargé d'études non pérenne. Dans ce cas, l'agent devra justifier d'une formation universitaire de niveau master ou d'une expérience professionnelle dans le domaine du développement local. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A et percevra les primes et indemnités définies par la Communauté de Communes de la Région de Blain.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-3-2° ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-05-PER-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2015  
Date de réception préfecture : 03/12/2015

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- la création, à compter du 1er décembre 2015, d'un emploi d'attaché contractuel pour trois ans, à temps complet, ayant pour mission le suivi des contrats de territoire, de l'aménagement des zones de proximité, du tourisme et de la recherche de financement sur les projets d'investissement de l'Établissement et de ses communes.

**Pour** : 20 voix / **Abstentions** : 9 voix (M. Buf avec procuration, Mme Guihot, M. Mormann, Mme Guiho, M. Pointeau, M. Flippot, M. Ricard, Mme Guinel.)

Affichage le : 3 décembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 02 décembre 2015

Le Président



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-05-PER-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2015  
Date de réception préfecture : 03/12/2015

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2015 11 06

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015  
Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET : Centre aquatique : création d'un budget annexe.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** C. CAMELIN (procuration à M. Buf)

**Secrétaires de séance :** Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)

VU les dispositions des articles L. 2221-1 et L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de la Région de Blain exerce par ses statuts la compétence « Piscine Intercommunale des Ménussons »

**CONSIDERANT** que l'équipement actuellement en cours de construction comportera une dimension ludique importante en complément d'une dimension éducative et sportive ;

**CONSIDERANT** que l'activité de l'équipement aura un caractère industriel et commercial ;

**CONSIDERANT** que cette activité en tant que Service Public Industriel et Commercial doit être exécutée dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4 et que le budget annexe ainsi créé sera géré hors taxes ;

**CONSIDERANT** l'avis unanime du Bureau communautaire du 19 octobre 2015 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de :**

- Créer un budget annexe pour la gestion du service public « Centre aquatique » de la communauté de Communes de la Région de Blain ;
- Appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4. Le budget annexe ainsi créé sera géré hors taxes ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Unanimité.**

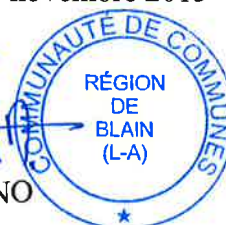
Affichage le : 13 novembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 12 novembre 2015

Le Président

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-06-BUD-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2015  
Date de réception préfecture : 12/11/2015

Gérard DRENO



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2015 11 07

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015  
Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET : Mise à disposition gratuite du stade d'athlétisme - 15 et 16 avril 2016.**

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés : C. CAMELIN (procuration à M. Buf)**

**Secrétaires de séance : Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)**

**CONSIDERANT** la délibération n° 2013 09 08 du Conseil Communautaire du 17 septembre 2013 fixant les tarifs d'utilisation du stade d'athlétisme à 150 € la journée ;

**CONSIDERANT** la demande en date du 21 mai 2015 provenant de la cellule Activités Physiques et Sportives du SDIS de Loire-Atlantique sollicitant la gratuité de l'utilisation de l'équipement ;

**CONSIDERANT** l'intérêt que peut apporter au territoire du Pays de Blain une telle manifestation sportive ;

**CONSIDERANT** l'avis unanime de la commission VESS réunie le 6 octobre 2015 ;

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le principe de mise à disposition **à titre gracieux** du stade d'athlétisme du Pays de Blain pour l'organisation de la finale départementale du Parcours Sportif Sapeurs Pompier (PSSP) et des épreuves d'athlétisme (EA) les 15 et 16 avril 2016 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de l'équipement sportif.

**Unanimité.**

Affichage le : 13 novembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 12 novembre 2015

Le Président



Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-07-SPO-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2015  
Date de réception préfecture : 12/11/2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2015 11 08

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015  
Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET** : Modification du point n°6 de la délibération n°2014 05 01 du 14 mai 2014.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)  
M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)  
E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)  
N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** C. CAMELIN (procuration à M. Buf)

**Secrétaires de séance :** Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)

Le Président informe l'assemblée que les membres de la commission "Gestion des Bâtiments et Logistique", en charge des Transports, de la gestion des équipements et des projets d'équipement, souhaitent voir apparaître dans leur sigle, le vocable "Transports", afin que chacun puisse identifier la commission en charge de cette compétence.

**Le Président propose à l'assemblée, de modifier le sigle actuel en ajoutant un T pour "Transports" à l'acronyme représentatif de cette Commission, soit GBLT : "Gestion des Bâtiments, de la Logistique et des Transports"**

**CONSIDERANT** l'avis unanime/favorable de la commission GBL du 05/10/ 2015 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE de :**

- ADOPTER la proposition du Président ;
- MODIFIER l'article n°6 de la délibération N°2014 05 01 du 14 mai 2014 :

**6 – Commission « Gestion des Bâtiments de la Logistiques et des Transports »** avec les mêmes fonctions.

**Unanimité.**

Affichage le : 3 décembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 02 décembre 2015

Le Président

  
Gérard DRENO

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-08-ST-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2015  
Date de réception préfecture : 03/12/2015

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

N° : 2015 11 09

Séance du 04 novembre 2015

Nombre de Membres : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

Date de convocation : 23 octobre 2015

Date de l'affichage : 23 octobre 2015

**OBJET** : Contrôle budgétaire – Comptes administratifs 2014.

**Etaient présents :**

J-M. BUF, N. GUIHOT, C. MORMANN, M-F. GUIHO, J-L. POINTEAU, J. FLIPPOT, J-F. RICARD, M-J. GUINEL, R. SCHLADT, J-L PLUMELET (BLAIN)

M. VERGER, C. VANSON, G. DRENO, I. CHASSE, J. ETIENNE, C. ORJUBIN (BOUVRON)

E. CRUAUD, A. ROCHEFORT, M-C. GUILLOSSOU, S. GASNIER, N. LANGLAIS, F. BLANDIN (LA CHEVALLERAI)

N. OUDAERT, M. FREDOUELLE-LECIRE, J. ARIZA, C. MERCIER, B. BRUNET, M. BODINEAU (LE GÂVRE)

**Absents excusés :** C. CAMELIN (procuration à M. Buf)

**Secrétaires de séance :** Commune de Le Gâvre (Mme Bodineau et Mme Mercier)

Monsieur le Président fait lecture d'une information de la Préfecture, reçu le 13 octobre 2015, concernant l'exécution budgétaire. Les comptes administratifs et les reprises des résultats sont conformes aux comptes de gestion mais une différence est constatée sur le non report des résultats de l'exercice précédent.

Il faudra donc apporter les corrections nécessaires sur les documents budgétaires.

Affichage le : 3 décembre 2015

Extrait certifié conforme  
BLAIN, le 02 décembre 2015

Le Président

  
Gérard DRENO



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20151104-D2015-11-09-BUD-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2015  
Date de réception préfecture : 03/12/2015